

Intitulé de l'UE	Droit privé II
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Fabian GILLARD	37.5	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit civil	37.5h	Fabian GILLARD

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit civil : 30h de théorie, 7.5h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Droit civil : Français

Connaissances et compétences préalables
Connaissances solides en droit des obligations.

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation ◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion. • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion ◦ Développer un esprit de synthèse • S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion • S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> ◦ Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Acquis d'apprentissage spécifiques
Au terme de cette unité, l'étudiant sera capable de:
- d'expliquer le contenu et la portée des principes fondateurs du droit de la responsabilité ;

- de définir les notions essentielles du droit de la responsabilité ;
- d'utiliser et d'évaluer les mécanismes fondateurs du droit de la responsabilité;
- de lire, comprendre et évaluer la pertinence de décisions de jurisprudence en la matière;
- d'utiliser le code civil, en ses articles relatifs au droit de la responsabilité ;
- de transposer les connaissances acquises en droit aux autres branches du droit ;
- de développer une vision critique de droit de la responsabilité.

Contenu de l'AA Droit civil

Le cours est articulé autour du plan suivant:

Partie 1 : responsabilité des personnes physiques

1. Définition et typologie

Approche des différences essentielles entre système de responsabilité à base de faute et système de responsabilité à base de risque.

Approche des différences entre les mécanismes de responsabilité contractuelle et de responsabilité extra-contractuelle.

2. Etude approfondie des éléments essentiels des mécanismes de responsabilités:

- a. la faute
- b. le dommage
- c. le lien de causalité

3. Etude des principales responsabilités complexes:

- responsabilité des parents
- responsabilité du commettant
- responsabilité du gardien d'une chose viciée
- responsabilité du gardien d'un animal

4. Etude des clauses pénales et des clauses d'exonération de responsabilité

Partie 2: Responsabilité des personnes morales de droit public

Cette partie du cours sera focalisée sur la responsabilité des pouvoirs publics et plus particulièrement de l'Etat:

- dynamique générale
- responsabilité de l'Etat pour une faute du pouvoir exécutif
- responsabilité de l'Etat pour une faute du pouvoir législatif

- responsabilité de l'Etat pour une faute du pouvoir judiciaire

Méthodes d'enseignement

Droit civil : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche déductive, étude de cas

Supports

Droit civil : notes de cours, notes d'exercices

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Droit civil : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Droit civil :

L'évaluation se décline en 3 parties :

- réalisation d'une vidéo de présentation d'une problématique abordée au cours (avec insertion d'un élément entièrement neuf). Ce travail représente 30% de l'évaluation finale.

- examen oral en session. Cet examen représente 50% de l'évaluation finale.

- examen de définition (dans le cadre de l'oral en session). 20% de l'évaluation finale.

La non participation à une seule de ces trois modalités d'examen entraîne l'attribution de la note de zéro pour la totalité de l'évaluation.

Année académique : **2021 - 2022**